

**COMMUNE D'ANGLES**  
**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 24 juin 2008**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

De Monsieur Monvoisin Joël, conseiller municipal, désigné comme secrétaire de séance  
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**I. Adoption du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2008**

Ce procès-verbal qui a fait l'objet de plusieurs allers et retours entre les élus avant sa diffusion ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

**II. Compte-rendu des commissions municipales :**

**a) Commission «Actions sociales – Solidarité » :**

Mme Le Moignier Marie-Louise, vice- présidente de ladite commission, fait lecture du compte rendu de la réunion du 13 juin 2008 faite en présence des membres.

Emploi et solidarité

La Communauté de Commune du Pays Moutierrois met à disposition des demandeurs d'emploi du territoire et des alentours un ESPACE EMPLOI, une conseillère accompagne et met en relation les employeurs de proximité et les demandeurs en partenariat avec l'ANPE et les associations intermédiaires d'insertion : la Mission Locale Yonnaise, Aidvy, JOB insertion etc.

Des plaquettes sont disponibles en mairie, et nous proposons aux lotisseurs et aux collectivités locales de faire appel à JOB pour l'entretien des espaces verts et des chantiers de moyenne importance.

Les associations d'utilité publique

CLIC repérage : Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille, intervient gratuitement à domicile ou sur rendez-vous, pour des missions d'accueil, écoute, soutien, information, orientation, évaluation de dépendance, suivi, prévention et met en relation avec les différentes associations d'aide que sont : l'ADMR, Proximité Services Pictons et différentes micro-entreprises d'Aide à la personne.

Il s'inscrit au réseau gérontologique de L'EHPAD (convention tripartite 2008) et à ce titre il peut nous aider à mettre en place un hébergement de jour, pour décharger les familles en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer par exemple.

HLM

Les dossiers de demande de logement sont adressés à L'agence du Littoral de l'office HLM des Sables d'Olonne qui nous en adresse une copie ou vice versa, nous sommes consultés pour leurs attributions. Le parc Anglois est constitué de 15 logements au Pilairon, 5 logements au centre ville, 5 logements mis en service le 15 octobre à la Chenillé.

Définition de nos critères d'attribution

travailler à Angles ou dans les communes limitrophes

célibataire avec enfant(s) à charge

couple avec enfant(s) à charge

jeune couple (dans la limite de 70 ans à eux deux)

rapprochement familial

handicapé

PAVILLONS SOLEIL-FOYER LOGEMENT POUR PERSONNES AGEES

Actuellement 10 logements T2 sont réservés aux personnes de plus de 65 ans ou handicapés, seule ou en couple, ils sont situés à proximité de la résidence Louis Crosnier. Le CCAS en assure la gestion. Les résidents bénéficient d'une priorité d'admission à l'EHPAD dès qu'ils en font la demande. L'un des résidents des Pavillons Soleil est venu faire des réclamations sur le montant jugé élevé des loyers. L'excédent dégagé participait au fonctionnement du CCAS. Il s'avère que certains logements nécessitent à présent de sérieuses remises en état.

Une réflexion est menée par les membres du bureau du CCAS autour d'aide complémentaire aux locataires des Pavillons Soleil. Le Conseil Municipal est informé que des services complémentaires au locataire des Pavillons Soleil sont à l'étude par les membres du bureau CCAS d'Angles.

## PORTAGE DES REPAS

Créé par le CCAS d'Angles le 1<sup>er</sup> octobre 2005, le service de Portage de Repas à Domicile est spécialisé dans l'alimentation pour la personne âgée.

Des repas chauds confectionnés par les cuisines de l'EHPAD « Louis Crosnier », prêts à être consommés, conditionnés dans des petites valisettes isothermes sont livrés chaque jour entre 11h30 et 13h. Ils sont conçus et préparés dans une cuisine moderne, respectant les obligations alimentaires, par 2 cuisiniers diplômés, sous contrôle diététique. Service copieux pour le midi avec un complément pour le soir

Le service Portage Repas à domicile est réservé en priorité aux personnes âgées de plus de 65 ans, ou handicapées, résidant sur la Commune d'Angles et les environs proches.

Aucune obligation sur le nombre de repas, aucun acompte et une facturation en fin de mois

Moyenne par jour de repas livrés : 25

Prix des repas au 26 mai 2008 : 7.90€

Personnel : 2 agents à mi-temps

Mme DURAND Annabelle

Mme COTTARD Stéphanie

Le CCAS propose la création d'un 3<sup>ème</sup> poste à mi-temps permanent afin d'optimiser le service

Après avoir entendu l'exposé de Mme Lemoignier :

Mr Monvoisin Joël, conseiller municipal, rejoint par d'autres élus, s'étonne que des travaux de remise en état telle que celle de la toiture des Pavillons Soleil entraînent une révision du loyer alors que ce type de travaux incombe normalement totalement au propriétaire ; un réexamen de la convention passée avec ce dernier s'impose.

Mme Michèle Bugeaud estime anormal que les locataires des Pavillons Soleil aient à supporter le déficit de l'EHPAD. En réponse Mr Vanthuyne Guy, maire adjoint, lui répond que le CCAS doit impérativement équilibrer son budget à travers tous ses postes de dépenses.

Mr Crette Patrice s'étonne que les critères de ressources ne semblent pas être pris en compte pour l'attribution des logements. En réponse, Mme Le Moignier fait savoir qu'une sélection est faite au préalable par l'Office HLM

### ***b) Commission « Information - Communication »***

Mr Sujevic Bruno, vice-président de la dite-commission, fait lecture du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2008 faite en présence des membres.

## **COMPTE RENDU :**

### **3<sup>ème</sup> Réunion de la commission « Information et Communication »**

**Lundi 09 juin 2008, 18 h 45, salle de réunion à la mairie**

Présents :            Sandrine Bryja  
                          Michelle Bugeaud  
                          Odile Sergent  
                          Bruno Sujevic

Excusé :              Didier Voltz

Agenda municipal :

Suite à un entretien avec un imprimeur, Bruno Sujevic présente aux membres de la commission une proposition d'agenda dont les caractéristiques sont les suivantes :

Format 9,5 X 17 cm.

16 pages personnalisées + un calendrier de 60 pages.

Couverture quadrichromie, pelliculage brillant.

Publicité répartie tout au long de l'ouvrage.

Fréquence de parution : annuelle.

Date de parution : Novembre/Décembre.

Le financement de cet agenda se faisant sur la publicité démarchée par les soins de l'imprimeur.

La commission se donne le temps de la réflexion pour la pertinence et la faisabilité de ce projet. Cette dernière donnera son avis au cours d'une prochaine réunion.

Magazine municipal :

Les travaux de la commission ont porté sur la réalisation d'un **magazine** communal (1 parution pour l'année 2008, courant septembre).

Les caractéristiques techniques du magazine sont les suivantes :

Périodicité : Tous les quatre mois.

Format : 297 X 210 mm.

Pages : 20 pages A4.

Impression : Quadri recto verso.

Support : Couché moderne mât 115 g/m<sup>2</sup> blanc.

Façonnage : Piqûre à cheval.

Quantités : 1 400 exemplaires.

Titre de l'imprimé : Décision finale reportée à la prochaine réunion.

Contenu du numéro de septembre : Intégralité du magazine confirmée à la prochaine réunion.

Par soucis de cohérence, d'efficacité et de réactivité la commission a pris contact avec « Aunis Création » à La Tranche pour la réalisation du magazine. La Poste assurera la diffusion.

Un courrier est envoyé à chaque président d'association ainsi qu'aux responsables des institutions. Cette correspondance invite chacun des destinataires à présenter un article agrémenté d'une ou de deux photos pour le numéro de septembre. L'article proposé sous fichier Word est préconisé, ainsi que les photos sous format JPEG en haute résolution > à 500 Ko. L'envoi par « e-mail » des productions est recommandé.

#### ***c) Commission «Environnement, PLU, Urbanisme, cadre de vie »***

Mr Vanthuyné Guy, vice-président de la dite-commission expose les conclusions de la réunion que s'est tenue le 2 juin concernant le lotissement de la Chenillée au cours de laquelle il a été demandé au cabinet SIAUDEAU-BOURGOIN, le géomètre, de faire d'autres propositions d'aménagement afin de passer de 10 à 11 lots.

De nouvelles propositions ont également été demandées concernant le projet de Lotissement Privé « Le Champ du Puits » où plusieurs parcelles sont jugées trop petites.

### **III. PLU : nouveau recours en référé et résultat du 1er recours en référé suspension**

Madame le Maire indique que la SARL MORICQ LOISIRS qui avait, par requêtes enregistrées au greffe du Tribunal administratif de Nantes le 24 avril 2008, poursuivi, d'une part, l'annulation, et d'autre part, la suspension de la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2008 portant approbation du PLU de la commune d'ANGLES a été déboutée pour ce qui concerne le référé suspension et condamné à verser à la commune la somme de 600 € au titre du remboursement des frais engagés. La procédure au fond concernant le recours en annulation suit son cours.

Par ailleurs, Madame le Maire indique au Conseil Municipal que par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Nantes le 17 mai 2008, Monsieur Wolfgang TELLENBACH poursuit l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2008 portant approbation du PLU de la Commune d'ANGLES.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de représenter la Commune et de mandater un Cabinet d'avocats. Après étude, elle propose de confier la défense des intérêts de la Commune à la société d'Avocats ATLANTIC JURIS VENDEE ANJOU, prise en la personne de Maître Grégoire TERTRAIS, pour assurer sa défense.

Madame le Maire sollicite donc du Conseil Municipal qu'il l'autorise à représenter la Commune dans le cadre de la procédure au fond et à confier à la société d'Avocats précitée la défense de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au visa des dispositions de l'article 2122- 21 du Code général des collectivités territoriales et à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à représenter la Commune dans le cadre de la procédure au fond telle qu'engagée devant le Tribunal administratif de NANTES et ce jusqu'à l'obtention d'une décision définitive
- mandate la société d'avocats ATLANTIC JURIS VENDEE ANJOU pour assurer la défense de la Commune dans le cadre de la procédure au fond pendante devant le Tribunal administratif de NANTES et cela jusqu'à l'obtention de décisions définitives,

- autorise Madame le Maire à signer avec la société d'Avocats ATLANTIC JURIS VENDEE ANJOU le marché de prestations juridiques proposé.

#### **IV. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) – avis du conseil municipal**

Mr Boileau Jean-Claude, conseiller municipal, après avoir étudié de manière particulièrement attentive, avec Mr Renard Michel, conseiller municipal, l'ensemble du dossier rappelle le contexte réglementaire de la procédure d'élaboration du SAGE, en fait un résumé argumenté et en présente les grandes lignes. Il indique également les objectifs à atteindre et les montants des actions qui seront à mener en précisant les acteurs concernés.

En application de la loi sur l'Eau et de la transposition en droit français de la Directive Cadre sur l'Eau, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont pour objet de planifier les objectifs généraux d'atteinte de bon état écologique des eaux. Les SAGE sont élaborés à l'échelle des bassins versants en concertation avec les acteurs de l'eau réunis en Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE constitue un parlement local de l'Eau, siège de concertations et de négociations locales, et toute décision relève de la CLE.

En respect de l'article L.212-1 du Code de l'Environnement, le SAGE doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, planifié à l'échelle du Bassin Loire Bretagne, qui définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin. Afin d'assurer la cohérence entre les trois SAGE du Marais Poitevin, la Commission de Coordination des SAGE du Marais Poitevin, présidée par le Préfet coordonnateur de bassin, veille à l'examen des projets de SAGE.

Le SAGE du Lay est institué à l'échelle du bassin versant du Lay d'une surface de 2 190 km<sup>2</sup> et couvrant 105 communes.

Le SAGE est constitué du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement, documents opposables à l'administration. Le PAGD énonce les principaux enjeux du bassin versant ainsi que les objectifs généraux et les moyens de mise en œuvre. Le Règlement fixe les règles particulières d'utilisation de la ressource en eau afin d'assurer la restauration et la préservation des milieux aquatiques.

Le SAGE du Lay se focalise sur 9 enjeux :

La qualité des eaux de surface

La prévention des risques liés aux inondations

La production d'eau potable

Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage

La gestion soutenable des nappes

La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique

Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau

Les zones humides du bassin

La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais

Mme le Maire remercie les deux élus cités ci-dessus pour la fine analyse de ce dossier et propose à l'assemblée délibérante de donner son avis sur le projet de SAGE du Lay.

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté l'exposé de la commission,

Considérant les dispositions portant sur toutes les communes liées au Bassin du Lay,

Considérant qu'elles seront toutes régies par les dispositions à prendre en tant que maître d'ouvrage telles que :

Encourager l'utilisation raisonnée des pesticides et l'utilisation de techniques alternatives de désherbage pour les usages agricoles et non-agricoles. L'élaboration d'un Plan de désherbage communal est demandée permettant de diminuer des quantités de plus de 50% des produits phytosanitaires.

Améliorer les opérations de collecte des emballages phytosanitaires provenant de la Commune.

Améliorer le taux d'équipement de l'assainissement collectif en atteignant un taux proche de 100% en 2015 dans les secteurs urbains. La Commune d'Angles dispose aujourd'hui d'un taux d'équipement proche de 60%.

Améliorer l'assainissement non collectif en diminuant les flux de pollution. Le SPANC, piloté par la Communauté de Communes des Pays Moutierrois, est en vigueur sur la Commune d'Angles et l'objectif est que l'équipement des habitations relevant de l'assainissement non collectif (fosse septique) doit être conforme pour 2015.

Améliorer la prise en charge des eaux pluviales en recensant les points noirs de pollution engendrés par les eaux pluviales dans les réseaux assainissements. Une étude diagnostic est d'ores et déjà planifiée à cet effet en 2008 sur la Commune d'Angles.

Par ailleurs, la réhabilitation des anciennes lagunes est planifiée pour 2008/2009. Elle permettra un stockage temporaire des surcharges hydrauliques supérieures à la capacité de traitement de la station d'épuration d'Angles en période estivale, voire également par forte pluviométrie.

Préserver la qualité actuelle du traitement du phosphore sur les réseaux d'assainissement collectif de la Commune d'Angles

Développer les économies d'eau en sensibilisant les usagers

Recenser les zones humides existantes qui jouent un rôle primordial pour la diversité écologique et le maintien de la qualité des eaux naturelles. Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Angles prend en considération cet objectif en préservant ces zones tout en les classifiant en espaces remarquables dites NI 146.6. La commune d'Angles participe ainsi à l'auto-épuration des eaux et à la lutte contre les inondations.

Après en avoir délibéré,

**DONNE**, à l'unanimité, un avis favorable au projet du SAGE du Lay, considérant qu'il s'agit d'un bon compromis qui tient compte de tous les usagers de l'eau. Sa maîtrise assurera un équilibre entre zones humides et zones cultivables tout en préservant, voire en améliorant la vie aquatique, la flore et la faune du marais. Il va dans le sens des directives européennes concernant l'amélioration et la gestion de la qualité de l'eau.

#### **V. Acquisition d'un nouveau bus scolaire : subvention communale au budget transport scolaire 2008 et proposition de reprise du minibus**

Mr Vanthuyne Guy, expose les raisons qui motivent l'achat d'un nouveau bus scolaire et propose un devis. Mrs Sébastien Bonnet et Joël Monvoisin, conseillers municipaux demandent que pour cet achat il soit procédé au préalable à un appel à la concurrence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne, avec une abstention, son accord de principe pour le remplacement du minibus,
- Décide, à l'unanimité, qu'il sera procédé, sans délai, à un appel d'offres pour l'achat d'un nouveau bus scolaire qui devra être livré pour la rentrée scolaire de septembre. Les soumissionnaires devront faire des propositions quant à la reprise du minibus actuel.

#### **VI. Subventions 2008**

Mr Vanthuyne Guy, donne lecture des demandes de subvention adressées par les associations et des propositions faites à ce sujet par la commission « Finances et Budget ».

Mr Monvoisin Joël, en regrettant que le conseil municipal ne soit pas informé des réserves financières des associations s'étonne qu'une association comme Ti'chou Ti'rose ne bénéficie pas de la subvention de 100 € demandée alors que d'autres aux capacités financières avérées voient leurs demandes honorées. En réponse, Mr Vanthuyne fait savoir que les dossiers sont étudiés au préalable en commission Finances et que la situation financière excédentaire ou déficitaire d'une association n'est pas un gage d'obtention d'une subvention. D'autres paramètres ont été pris en compte cette année pour le versement des subventions 2008 tels que l'implication dans la vie communale, le nombre d'adhérents résidant sur Angles, les projets sur l'année en cours.

Mr Fouchard, Jacques, conseiller municipal, s'étonne quant à lui que le secours catholique bénéficie d'une subvention alors que le Secours Populaire Français qui œuvre dans le même domaine n'y a pas droit.

Mme Le Moignier, Marie-Louise, défend les arguments de l'association Clic Repère à l'âge en raison des services rendus par elle sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, avec une abstention, les subventions telles que présentées par la commission « Finances et Budget ».

Le Conseil municipal décide l'attribution de subventions suivantes :

- AFN.....	120 €
- Angles Basket Club.....	1.800 €
- Angles Inter Folk.....	200 €
- Association inter musicale.....	1.400 €
- Chorale Chanterelle.....	300 €
- Club de football ESCL.....	2.000 €
- Club de l'Amitié.....	200 €
- Cyclo Club Anglois.....	300 €
- Ecole de Danse Anglaise.....	450 €
- Les Baleinières du Lay.....	500 €
- Les Courlitous.....	220 €
- Patch Passion.....	300 €
- Peindre à Angles.....	300 €
- Pétanque Anglaise.....	100 €
- Ping Pong Club Anglois.....	500 €
- Section UNC Angles.....	250 €
- Syndicat de chasse.....	150 €
- Tennis Club Anglois.....	500 €
- Vol au Vent Badminton.....	200 €
- Yoga.....	250 €

- AIDVY.....	100 €
- Amicale Personnel collectivités territoriales.....	540 €
- Clic Repèr'âge.....	300 €
- Ecole de musique de Longeville.....	80 €
- EFS section Angles.....	100 €
- J.A.M.A.L.V.....	150 €
- Ligue contre le cancer.....	200 €
- Restos du cœur.....	200 €
- RASED.....	150 €
- Secours Catholique.....	500 €
- UDAF 85.....	76 €

### **VII. Locaux municipaux : convention de mise à disposition gratuite aux associations**

Madame le maire donne lecture d'un projet de convention concernant la mise à disposition des salles aux associations afin d'en permettre un bon usage.

Après une correction dans le texte et un rajout concernant la libération des salles en cas de besoins immédiats et urgents, le projet est adopté avec une opposition.

### **VIII. Recrutement d'un agent des services techniques pour la saison estivale 2008**

Afin de venir en aide aux personnels des services techniques pendant la saison estivale notamment dans le cadre des marchés du dimanche en particulier, des diverses manipulations de matériels, il est proposé l'embauche d'un jeune sous CDD pour la période du 1er juillet au 31 août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CREE** un emploi d'agent des services techniques contractuel du 1er juillet au 31 août 2008, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin saisonnier ou occasionnel) ;

- **ATTRIBUE** à cet agent une rémunération basée sur l'indice brut 283 majoré 281 ; lui attribue également si besoin les indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite mensuelle de 25 heures, heures des dimanches et jours fériés compris ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail à conclure avec l'intéressé.

### **IX. Mise à disposition aux élus et aux agents municipaux d'un véhicule communal**

Mr Vanthuyne Guy, donne lecture d'un projet de note de service qui devrait régir l'utilisation de l'ancien véhicule dédié à la police municipale et devenu sans emploi depuis l'achat d'un véhicule Peugeot 206 SW. Ce véhicule pourrait servir au déplacement des élus voire des agents municipaux.

Mr Monvoisin Joël rappelle qu'en agissant ainsi on crée un besoin nouveau et que lorsque ce véhicule deviendra hors d'usage on nous demandera son remplacement. Mr Bray Jacques, estime que ce véhicule lui est bien utile pour ses nombreux déplacements au sein de la commune.

Mr Monvoisin Joël suggère que compte tenu du prix modique proposé pour la reprise de ce véhicule, celui-ci soit conservé et utilisé comme le prévoit le projet de note de service. Il demande toutefois, en cela rejoint par de nombreux élus, qu'il soit acté que ce véhicule sera détruit et non remplacé dès lors que le montant d'une réparation atteindra sa valeur vénale. Le texte est alors soumis à l'ensemble du conseil qui l'adopte à l'unanimité.

### **X. Intervention Musique et Danse en milieu scolaire : reconduction pour l'année 2008/2009**

Monsieur SUJEVIC Bruno rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Angles a décidé par délibération du 5 juillet 2007 d'organiser les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2007/2008. Cette action a permis aux élèves des écoles primaires de bénéficier de 8 séances d'une heure sur un trimestre en éveil musical par le chant et en ateliers de pratique collective. Elle a concerné au total 182 communes vendéennes, 369 établissements scolaires et 29 821 élèves.

Face à ce succès, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire cette action pour l'année scolaire 2008/2009 dans les mêmes conditions, c'est-à-dire une subvention en nature du Conseil Général portant organisation des plannings, préparation des documents administratifs, relations avec l'Inspection Académique et une subvention de fonctionnement de 10 €/élève du Département de Vendée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de renouveler, pour l'année scolaire 2008/2009, les interventions Musique et Danse en milieu scolaire et autorise Mme le Maire à signer tout acte lié.
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Général de Vendée au titre du programme « Aide aux interventions Musique et Danse en milieu scolaire ». (Subvention de fonctionnement et subvention en nature)

### **XI. Indemnité Représentative de logement des instituteurs**

Le décret 83-367 du 2 mai 1983 dispose en son article 3 que le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs est fixé par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des conseillers municipaux.

Par circulaire du 30 mai 2008, Monsieur le Préfet propose de maintenir le montant de cette indemnité à 2 078 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Conformément à l'article R.212-9 du Code de l'Education, à l'unanimité, est favorable à ce maintien.

## **XII. Communications diverses**

### **121. Aménagement de passages piétons sur le rond-point de la route de Moricq.**

Madame le Maire communique les dernières informations concernant l'aménagement du rond point de la Dugeonnière. La mise en place des passages piétonniers demandée par l'équipe municipale précédente et relancée par Mr Bray Jacques, sera effective dans quelques jours puisque prévue pour la dernière semaine de juin ou au plus tard la première de juillet. Si des bandes pododactyles sont bien prévues, Mr Monvoisin Joël, s'inquiète de savoir si la vitesse sera limitée à l'approche de ce parcours. L'information sera recherchée.

### **122. Hot spot wifi, Place du Champ de Foire.**

Le Conseil Général a décidé la mise en place d'un réseau de points d'accès à l'Internet sans fil (ou « hot spot Wifi »), dont un sur la Place du Champ de Foire, destinés en particulier aux touristes visitant le Département de Vendée.

Ce point d'accès permettra à tous ceux qui le souhaitent d'avoir accès, depuis leur ordinateur ou leur téléphone portable, à des informations touristiques de proximité. Ceux qui désirent avoir accès à tout l'Internet, pour relever leurs courriels ou accéder à leurs sites web de prédilection, pourront aussi le faire, à un tarif attractif de l'ordre de 1 € par jour.

Mr Renard Michel, conseiller municipal, fait savoir que cette installation va un peu à l'encontre des constats effectués ces derniers temps par le monde scientifique qui s'inquiète des conséquences que ces appareils peuvent avoir sur la santé des humains.

## **XIII. Questions diverses**

**131. Commission impôts directs.** Après avoir informé les élus sur les raisons de cette commission, Mr Vanthuyne Guy, donne lecture de la liste des 16 membres titulaires et des 16 suppléants proposés par la commission « Finances et Budgets » en indiquant que seulement 8 de chacune des deux listes seront retenus par les services des impôts. Les listes proposées sont approuvées à la majorité.

### **132. Organigramme des services de la Mairie.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'organigramme des services de la Commune d'Angles. Résultante de l'augmentation de la population et de ses attentes, la hiérarchisation des services, rationnelle et structurée, permet un meilleur fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'organigramme présenté, **APPROUVE** à l'unanimité l'organigramme de la Commune d'Angles.

### **133. Attribution d'une indemnité à une stagiaire.**

Mme le Maire fait savoir que du 02/06/2008 au 27/06/2008 les services de la mairie ont accueilli une jeune stagiaire. Celle-ci a fait preuve d'une grande disponibilité, s'est bien investie dans toutes les missions qui lui ont été confiées, a fait montre d'une réelle capacité d'adaptation et d'une autonomie certaine. Elle a constitué un réel renfort à un moment où le secrétariat connaissait des problèmes d'effectifs. Mme le maire propose qu'une indemnité exceptionnelle de 150 € lui soit accordée. A l'unanimité, le conseil municipal vote cette indemnité.

### **134. Aménagement Chemin de l'Epinasse et PVR Rue du 8 Mai 1945 :**

Dans le cadre des PVR et de l'ouverture à l'urbanisation des deux voies communales citées en titre, le Conseil Municipal prend connaissance des travaux à réaliser. Des estimations leurs sont communiquées. Madame le Maire souligne qu'à cet effet des marchés d'appel d'offre portant aménagement de voirie et de réseaux vont être prochainement publiés.

Par ailleurs, elle demande au Conseil Municipal de mandater un maître d'œuvre ayant pour mission de suivre les travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate la SCP Siaudeau-Bourgoin.

En ce qui concerne la PVR de la Rue du 8 Mai 1945, le Conseil Municipal, considérant l'assiette des terrains concernés et le coût prévisionnel de la voie et des réseaux, fixe, à l'unanimité des voix, une participation au m<sup>2</sup> de 4.84 € HT. De plus, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord et décide d'étendre les travaux à la portion de la rue du Champ Guérin non encore desservie.

### **135. Dossier Nicolas, impasse des caves.**

Mr Bray Jacques, vice-président de la commission « Voirie-Assainissement » fait part d'une demande de Mme Nicolas, créateur d'un lotissement privé impasse des caves, qui sollicite un accord pour la reprise à terme des réseaux et voiries de son lotissement par la commune. Cela permettrait notamment à ce lotisseur de faire intervenir le SyDEV pour l'éclairage. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe pour le reclassement de ces parties dans le domaine communal sous réserve de la conformité des travaux.

**136. Levée du courrier.**

Mme Le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction de la Poste en date du 20 juin 2008 faisant savoir qu'à compter du 15 juillet 2008, la dernière levée du courrier sur la commune d'Angles sera effectuée à 15 h 30 soit une heure plus tôt qu'actuellement. L'ensemble du conseil municipal regrette cette décision qui porte préjudice notamment aux entrepreneurs et artisans. Sur propositions de Mr Voltz Didier, premier adjoint, il décide à l'unanimité de faire parvenir à l'auteur du courrier une motion de désaveux.

**137. Fête de la musique.**

Mr Chalembert-Avisse, conseiller municipal, fait savoir que la fête de la musique 2008 a manqué d'éclat et que Angles méritait plus. En réponse, Mme le Maire fait savoir que cette fête fera l'objet d'une préparation différente en 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 00 h 30.  
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.